Votre CE / Votre Comité d'Entreprise vous Informe

1% Logement devient

ACTION LOGEMENT

- **Qui peut bénéficier de l'action logement ?** Tous les salariés de l'entreprise ayant un an d'ancienneté
- **Services proposés :**
  - Location/Achat/Travaux/Mobilité/Locapass

* Dossier d'information sur

www.actionlogement.fr

** Dossier demande de logement (fichier joint)*
Avant d'envoyer le dossier aux organismes, faire valider à la RH
L'attestation de l'entreprise demande de logement.

Navette à la RH à l'attention de Corinne Gabriel ou

CGABRIEL@hopps-group.com

	Téléphones
Action Logement	**04 42 93 35 72**
	04 91 15 77 60
	04 42 90 56 00